

## De plus en plus de PME recourent aux services des sociétés de sécurité privée

■ Le nombre d'agents de sécurité augmente chaque année de 10 à 15% ■ L'offre sur le marché va du gardiennage et de la sécurité physique à la gestion globale des risques, en passant par la sécurité électronique et le transport de documents et de cash ■ La surveillance assurée par un agent durant 5 jours/semaine est facturée en moyenne 4 000 DH hors-taxe par mois.

es entreprises font de plus en plus appel aux prestataires de la sécurité privée. C'est du moins ce qui ressort des chiffres de l'Association interprofessionnelle de la sécurité privée (AISP), qui représente plus de 65% du marché. D'après son président, Abderrahmane Riad, le nombre d'agents de sécurité augmente chaque année de 10 à 15%, bien que le chiffre d'affaires ne suit pas vu que les prix sont en baisse en raison de la concurrence acharnée que se livrent les opérateurs. Pour lui, si auparavant faire appel à des prestataires de la sécurité était uniquement réservé aux grands comptes, aujourd'hui la PME s'y met également. «De plus en plus de PME formulent une demande de protection plus professionnelle et plus ciblée avec des moyens bien précis pour sécuriser au maximum les biens et les personnes», illustre M. Riad.

Indépendamment de la taille de l'entreprise, de son secteur d'activité et la consistance de ses moyens de production, l'offre ne manque pas. Si les prestations de sécurité physique restent les plus répandues, les opérateurs proposent des services complets allant du gardiennage et de la sécurité physique à la gestion globale des risques, en passant par la sécurité électronique et le transport de documents et de cash. Il existe également de plus en plus de sociétés qui assurent les services support notamment la réception et hôtesses d'accueil, le nettoyage, le jardinage, la désinsectisation et dératisation, ou encore les services d'infirmerie et de maintenance ainsi que la mise à disposition de coursiers de maintenance technique (plomberie, électricité, climatisation, etc.).

En règle générale, si les grandes structures ont généralement un responsable sécurité qui évalue les risques



et en prescrit les couvertures, les PME sont conseillées de recourir aux services d'un auditeur de sécurité. L'audit commence par une analyse approfondie des processus de sécurité, des besoins de sécurité, ainsi que du cadre réglementaire et juridique dans lequel les partenaires opèrent.

L'auditeur sécurité fait son analyse et dresse un cahier des charges avec sa vision des pré-requis sécuritaires pour l'entreprise. Parfois, le prestataire de sécurité, après consultation du rapport de l'auditeur, émet une pro-

position de complément et : d'amélioration des dispositifs. «Ce qui est naturel puisque c'est la responsabilité de la société de sécurité qui est engagée en cas d'incident», explique un spécialiste. Abondant dans le même sens, M. Riad, également directeur de la sécurité de Jamain Baco, affirme que grâce à l'expertise accumulée dans les secteurs pétrolier, textile et banques, il lui arrive souvent de conseiller les clients quant à leurs dispositifs de sécurité.

S'agissant des prix pratiqués sur le marché, il n'existe pas de packages uniformes chez l'ensemble des opérateurs sondés. Ces derniers affirment que les prix des prestations sont fixés au cas par cas. La raison est que plusieurs paramètres, qui dépendent souvent du site à sécuriser, entrent en jeu.

## 2 500 à 3 000 structures qui emploient environ 100 000 agents

Par exemple, pour l'installation d'obstacles physiques, de scanners ou d'extincteurs automatiques, les prix vont dépendre du nombre d'entrées, la superficie du site et la probabilité pour un feu de se déclarer. De même, pour mettre en place un système anti-intrusion et vidéosurveillance, le coût sera en fonction de la nature du site, de ses accès, sa superficie, la nature des équipements requis par le client, et même du réseau télécoms sur lequel le système va être

Cependant, pour la sécurité physique, il est plus facile de fixer une moyenne de prix pour les prestations. D'après les professionnels, la surveillance assurée par un agent durant 5 jours/semaine est facturée en moyenne 4 000 DH hors-taxe par mois. Si l'entreprise exige une surveillance 24h/24, le prix du forfait passe au double. Selon le président de l'AISP, ce coût est le minimum appliqué et prend en considération notamment le SMIG en vigueur, les cotisation sociales, un uniforme de qualité, sans compter les frais de structure.

Mais sur le marché, plusieurs acteurs sont loin de ces tarifs. Des entreprises bradent les prix et proposent les services des agents à partir de 1 500 DH. «Ce qui est quasiment impossible, étant donné que ce montant est déjà en dessous du salaire minimum», s'alarme un opérateur. D'après les approximations recoupées de professionnels, le secteur, toutes entreprises confondues, compte entre 2 500 et 3 000 structures et emploie environ 100 000 agents. Si l'on retient une facture moyenne de 4 000 DH par agent, il pèserait quelque 400 MDH

Il faut dire que l'absence d'un cahier des charges verrouillé a fait en sorte que les créations d'entreprises de sécurité se multiplient au grand dam des acteurs structurés dont le nombre ne dépasse pas la centaine. «Parmi ces acteurs, une douzaine au maximum est véritablement structurée et socialement correcte», confie M. Riad. Pour lui et beaucoup de ses concurrents, le secteur est porteur, mais continue de pâtir du manque de compétences et de la dégradation du niveau de qualité des prestations fournies aux clients. La loi 27-06 entrée en vigueur en 2012 et censée mettre de l'ordre dans l'activité n'est pas toujours respectée. «Le marché n'est pas encore mature, ne se soucie pas trop de la réglementation et a du chemin pour se professionnaliser. L'effort d'assainissement devra donc être maintenu pour garantir un minimum de qualité dans les prestations pour les clients», résume un opérateur

NAOUFEL DARIF

## Valoriser le métier pour arrêter le nomadisme des agents

Le métier d'agent de sécurité est choisi par des personnes qui ne trouvent pas mieux. Elles partent donc dès que l'occasion se présente ailleurs. Il en résulte un fort turnover. Seuls 50% des agents ont une ancienneté de plus de 18 mois vu que le métier n'est pas valorisant. Cette situation préoccupe la profession qui s'attelle ces dernières années à valoriser ce poste. Pour les opérateurs, ceci passe en premier lieu par l'éradication des pratiques malsaines au niveau des prix et par conséquent leur correction à la hausse. De même, la formation doit représenter une priorité. «Les acteurs du marché doivent niveler par le haut en matière de ressources humaines en étant demandeurs exclusivement d'agents formés», insiste un opérateur